L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 13 SEPTEMBRE 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Éditeurs-Propriétaires:
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUTRERGER. S. HARRY.
No 62, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 13 SEPTEMBRE

POUR LE CONGRES.
DEUXIEME DISTRICT.
T. G. HUNT.

Trésorier d'Etat:
HARRY T. HAYES—de la Nouvelle-Orléans

Auditeur des Comptes Publics
JOHN E. KING—de St-Landry

Surintendant des Ecoles Publiques
A. H. LAMON—de Ouest-Bâton-Rouge

COMITE CENTRAL WHIG DE L'ETAT

[illegible] assemblée de ce comité, tenue jeudi soir, [illegible] dans la chambre des délibérations, [illegible] Nouvelle-Orléans, les résolutions suivantes [illegible] adoptées:

[illegible] whigs des campagnes sont invités [illegible] le plus tôt possible, dans leurs paroisses [illegible] à l'effet de nommer des candidats pour [illegible] sénateurs et membres de la chambre [illegible] et pour nommer des candidats à [illegible] places de paroisses qui doivent être remplies en novembre prochain. [illegible]

[illegible] délégués à la Convention du Premier District Congressionnel se réuniront dans la [illegible] Nouvelle-Orléans, MARDI, 20 septembre, [illegible] dans la salle des délibérations [illegible] whig de l'Etat, à l'encoignure de [illegible] Passage de la Bourse.

[illegible] M. WATERMAN, Président.
[illegible] E. JOHNSON, Secrétaires.

Nouvelles [illegible].

[illegible] transmis nos journaux de Mexico jusqu'au 3 du courant [illegible] aujourd'hui d'ajouter [illegible] nouvelles au sommaire que nous avons [illegible].

[illegible] récemment permet la libre introduction d'armes et de munitions dans les Etats de la frontière. Cette mesure est devenue nécessaire [illegible] des déprédations qu'exercent les [illegible] dans cette partie de la république.

[illegible] a peu près question à Mexico [illegible] l'Union, que des Indiens et des voleurs [illegible] gouvernement a pris contre ces derniers, les [illegible] les plus sévères: il espère, par ce [illegible] jeter la terreur parmi les brigands qui [illegible] les routes. Le Président est décidé à [illegible] ses efforts pour chasser les Indiens [illegible]. Des courriers ont été expédiés sur les [illegible] ils portent aux gouverneurs l'ordre [illegible] levée de troupes, de se pourvoir d'armes, de munitions et de commencer immédiatement les opérations contre les sauvages.

[illegible] question d'affermer, aux plus hauts enchérisseurs, les mines de Guanajuato et de Zacatecas.

Le général Wool qui avait été atteint de la fièvre maligne à Tampico et qui était dangereusement malade, est entièrement rétabli.

[illegible] journaux annoncent la mort de la femme [illegible] Bautista Cavallos qui a rempli, il [illegible] mois, les fonctions de Président [illegible].

[illegible] bande de cinquante voleurs a [illegible] le village de San Cristoval [illegible] bien armés et équipés.

[illegible] président a lancé un décret concernant [illegible] des bureaux de poste et la [illegible] de la malle dans la république.

[illegible] Rojas et Andrès Martinez ont été condamnés à la peine de mort pour avoir volé [illegible] à Zacatecas.

[illegible] ouvriers, en creusant le canal de Texcoco, [illegible] une boîte en marbre, de dix-huit [illegible] de long et douze de large. Cette boîte [illegible] avec soin et contenait des antiquités [illegible] aztecques; on les a déposées dans le musée [illegible].

[illegible] journaux consacrent une grande partie de leurs colonnes à des détails de vols. Les [illegible], comme les Indiens, font des frontières le théâtre de leurs crimes.

[illegible] sévit à Oaxaca et dans plusieurs [illegible] situés à quelques lieues de la capitale. [illegible] atteint quelques personnes à [illegible].

[illegible] gouvernement a accordé un congé de deux [illegible] don José Gonzales de la Vega, [illegible] à Washington. M. de la Vega a [illegible] de ce congé pour cause de mauvaise santé; [illegible] reçevra que la moitié de son salaire pendant son absence de Washington.

[illegible] correspondants écrivent que [illegible] autres ports sur le Pacifique, [illegible] se fait sur une très grande [illegible] gouvernement perd au moins 25 pour cent [illegible] de la Douane.

[illegible] journaux de la capitale ne font pas la [illegible] troubles qui, disaient-on, [illegible] dans divers Etats de la République. [illegible] cependant, concluent [illegible] de la presse, que ces [illegible] sont pas fondés. Ce que l'on ne saurait nier, c'est que le peuple mexicain n'a jamais été aussi opprimé et n'a jamais payé autant de taxes que depuis l'avénement de Santa Anna au pouvoir. Ce dernier genre de [illegible] est la source d'où découlent presque toujours les révolutions les plus sanglantes.

Les journaux mexicains contiennent les [illegible] prononcés par le juge CONKLING et le [illegible] GALVEZ, le premier en quittant Santa Anna et le second en lui présentant ses lettres [illegible], ainsi que la réponse du président du Mexique. Ces discours sont [illegible] dans des termes de conciliation et [illegible], mais c'est à quoi s'en tenir [illegible].

GUATEMALA.—Nous avons reçu, par la voie du Mexique, quelques nouvelles de Guatemala. [illegible] de cette République [illegible] combats aux armées de [illegible] mises en déroute.

Le Président a quitté la capitale [illegible] se rendre à Chiquimula. Il a [illegible] soin de diriger les affaires.

[illegible] ANCIENS ET MODERNES.

L'épouvantable épidémie [illegible] a décimé cet été [illegible] population étrangère [illegible] malheureuse [illegible] a donné l'idée au [illegible] Ledger de [illegible] une revue rétrospective [illegible] qui [illegible] la terre à diverses [illegible] que nous avons [illegible] par la mortalité à la Nouvelle-Orléans [illegible] égaler cette des différentes villes [illegible] de Dieu frappé jadis. Ainsi, sous Justinien, une peste qui dura cinquante-deux ans [illegible] au dire de Gibbon, plus d'un million [illegible] et porta la mortalité, dans la ville de Constantinople, à environ dix mille par jour. [illegible] le moyen âge, l'Europe fut plusieurs [illegible] dévastée par d'épouvantables épidémies [illegible] a laissé une description palpitante de [illegible] qui éclata à Florence vers le milieu [illegible] quatorzième siècle, et qui, transportée à [illegible] décima plus de cinquante mille âmes [illegible] population de deux cent cinquante mille [illegible]. Cette même maladie, connue sous le nom de Peste Noire, fit de nouveau son apparition à Londres cinquante ans plus tard et [illegible] environ trente mille personnes dans le courant de l'année.

En 1517, une autre épidémie appelée Fièvre [illegible] se déclara en Europe, et [illegible] Angleterre, enleva, en [illegible] heures, [illegible] des habitans des principales villes [illegible] pays. En 1603, près de quarante mille personnes moururent de la peste à Londres, et [illegible] même époque Constantinople perdit au delà [illegible] cent cinquante mille âmes à la suite [illegible] épidémie semblable.

[illegible] tard, en 1665, Londres fut encore dépeuplé par un nouveau fléau connu sous le nom de [illegible] peste. Cette maladie fit sa première [illegible] en septembre 1654 et après avoir [illegible] pendant l'hiver, éclata avec fureur au commencement du mois de mai. La chaleur excessive de l'été en augmenta encore l'intensité. Pendant la semaine finissant le 13 juin, [illegible] personnes avaient succombé à la maladie [illegible] semaine [illegible] nombre s'éleva [illegible] d'après Macaulay Londres [illegible] cinq cent mille habitants [illegible] ayant gagné [illegible] population, [illegible] mille personnes à enfermer [illegible], ce qui s'explique par la maladie [illegible] avec une rapidité effrayante. Ainsi le nombre des décès [illegible] s'éleva à 2,010 pour toute la semaine finissant le 1er août, atteignit le chiffre de 6,386 pour la semaine finissant le 5 septembre. La semaine suivante il mourut 6,544 personnes et dans le courant des deux autres semaines de septembre le nombre des décès fut de 7,155 et de 6,538. A dater de ce moment l'épidémie commença à décroître et les rapports des semaines suivantes tombèrent successivement à 4,329, à 4,327, à [illegible], à 1,421, à 1,031, puis enfin à 210, au mois de décembre, époque où elle disparut complètement.

On peut voir par ce qui précède que la fièvre jaune de la Nouvelle Orléans est loin d'avoir été aussi fatale que les épidémies dont nous venons de parler. En estimant la population actuelle de cette ville à 80,000 âmes et prenant pour base la mortalité de la semaine (1,300) finissant le 14 août, nous trouvons que la maladie actuelle a enlevé une personne sur soixante-deux, tandis que l'épidémie de 1665 à Londres en décima, en septembre, une sur quarante-trois; d'où il suit qu'il faudrait que la mortalité totale de la Nouvelle Orléans atteignit le nombre de 1,866 [illegible].

par semaine pour égaler celle de Londres; eu égard, bien entendu, à la différence de population.

Depuis la peste de Londres plusieurs autres désastreux fléaux de ce genre sont venus épouvanter le monde; [illegible] avoir enregistré les pestes d'Egypte et de la Barbarie, il faut citer encore la peste de Marseille, en 1720, où soixante mille personnes périrent, c'est à dire presque la moitié de la population de cette ville.

La Malle du Nord a manqué hier au-delà de Mobile.

Bureau de Santé.

Le nombre de cas de fièvre jaune diminuant de jour en jour, le Bureau de Santé a renvoyé ses officiers et s'est décidé à fermer la plupart des infirmeries qu'il avait établies dans les différents quartiers de la ville.

LOUISIANE.

La Sentinelle d'Iberville annonce que plusieurs personnes sont mortes ces jours derniers, à Plaquemines; quelques-unes ont, de l'avis des médecins, succombé à la fièvre jaune. Vendredi, plusieurs nouveaux cas de fièvre jaune s'étaient déclarés. Les victimes, à l'exception de deux enfants, sont des étrangers qui n'habitaient la ville que depuis quelques mois.

Nous lisons dans le même journal:

M. C. H. P. SPRAGUE, qui habitait autrefois l'Arkansas, mais s'était fixé ici depuis un an, n'ayant reçu aucune nouvelle de sa mère qui demeure à Carollton et craignant qu'elle n'eût été atteinte du fléau, s'embarqua à bord du *Gipsy* pour aller la rejoindre. Quelques heures s'étaient à peine écoulées, lorsqu'il éprouva une attaque de fièvre et expira peu après qu'on l'eut débarqué à Carrollton. On apprit plus tard que sa mère était à l'article de la mort au moment où lui-même rendait le dernier soupir.

M. Sprague possédait de belles qualités; il était aimé de tous ceux dont il avait fait la connaissance.

AFFAIRE MYSTÉRIEUSE.—Nous extrayons les lignes suivantes d'un intéressant petit journal qui se publie en ce moment à Plaquemines, sous le titre de *Young American*:

« La semaine dernière, tandis que le *R. M. Jones*, paquebot du Bayou Sara, était mouillé dans le port de la Nlle-Orléans, une caisse marquée « marchandises » et adressée à l'un des négociants les mieux connus de Plaquemines, fut déposée à bord du bateau. Le *Jones* ne partit que dix ou douze heures plus tard. A peine avait il parcouru un ou deux milles, qu'une odeur infecte s'exhala de la cale; le capitaine ordonna qu'on fît des perquisitions, les matelots se mirent aussitôt à l'œuvre et découvrirent [illegible] venait de la caisse; ils l'ouvrirent [illegible] le cadavre d'un homme enveloppé [illegible]. Le bateau s'arrêta et la caisse [illegible] sur le rivage et mise en terre. [illegible] à Plaquemines, le capitaine du *Jones* raconta [illegible] s'était passé au consignataire de la [illegible], comme on le pense bien, resta [illegible]. Il adressa immédiatement [illegible] Crossman qui, nous n'en doutons pas, fera tout ce qui sera en son pouvoir pour éclairer cette mystérieuse affaire.

L'homme dont on a trouvé le cadavre dans cette caisse, a été probablement assassiné.

—Les citoyens de Washington, paroisse de St-Landry, se sont réunis, le 29 du mois dernier, dans le but de s'assurer si la fièvre jaune sévissait dans cette ville. Le résultat de l'investigation a prouvé que l'état sanitaire de Washington et des environs n'a jamais été aussi satisfaisant.

On lit dans le *Messager de* [illegible]:

Comme nous nous y attendions, la paroisse St-Jacques s'est montrée [illegible] compatissante et généreuse. [illegible] question de souscrire en faveur des [illegible] atteints de l'épidémie qui désole la Nouvelle-Orléans, chacun s'est empressé de [illegible], et il est résulté de ce philanthropique [illegible] une somme capable de soulager [illegible] d'infortunes.

[illegible] tableau de ce qui a été perçu dans [illegible] districts, à l'exception du quatrième [illegible] n'a pas encore reçu les retours:

1er	District:	$112 95 cents.
2e	"	262 50
3e	"	302 00
4e	"	—
5e	"	163 00
6e	"	433 10
7e	"	256 75
8e	"	51 45
	Total:	$1,581 75

[illegible] ajoutons à ce total plus de quinze [illegible] envoyées séparément aux institutions de bienfaisance de la ville par plusieurs maisons de cette paroisse et, en outre, trois cents piastres ayant la même destination, données à New-York, où il se trouve maintenant, par un des plus nobles cœurs de la Louisiane, [illegible] n'aura qu'une faible idée des sympathies que l'on éprouve dans cette section de l'Etat pour les malheureux décimés par le fléau qui répand parmi toutes les classes de la population une terreur difficile à dépeindre.

Quelques personnes qui, parce qu'elles étaient absentes, n'ont pas encore déposé leur tribut entre les mains des commissaires, ont invité l'un d'entre eux à se rendre près d'elles, afin de toucher le contingent qu'elles désirent offrir; ainsi, tout nous porte à croire que le chiffre des offrandes dépassera sous peu le moins de $2,000. Le trésorier expédiera les fonds à venir au fur et à mesure qu'ils lui seront comptés.

THIBODEAUX [illegible] feuille de route de la poste aux lettres [illegible], arrivée hier, portait sur l'endos la nouvelle suivante:

« La fièvre jaune continue ses ravages; deux cents malades, soixante décès jusqu'à ce matin, 9 courant. Il reste à peine assez de personnes bien portantes parmi nous pour soigner les malades.

H. W. T. député M. P.

FIEVRE JAUNE DE L'AUTRE BORD DU LAC.—Nous apprenons que des cas de fièvre jaune se sont déclarés à Covington, Madisonville et Lewisbourg. On nous assure que vingt personnes [illegible] succombé à Covington et dix-sept à Madisonville.

RECTIFICATION.—En annonçant, il y a quelques jours, la mort de M. Prosper Barousse à Biloxi, nous avons commis une erreur que nous nous empressons de rectifier. Le Dr Lenat, qui a soigné M. Barousse pendant sa maladie, déclare, nous assure-t-on, qu'il a succombé à la fièvre pernicieuse et non à la fièvre jaune.

TREMBLEMENT DE TERRE.—Plusieurs personnes arrivées hier des bains de mer du lac nous apprennent qu'un léger tremblement de terre s'est fait sentir dimanche vers cinq heures du soir, à Biloxi, Ocean Spring et dans les environs. Les commotions n'ont pas été assez violentes pour alarmer les habitans de ces villages; mais elles ont cependant été constatées d'une manière évidente par le choc de la vaisselle, le déplacement des meubles et le craquement des arbres.

ST LOUIS.—Nous lisons dans le *Republican* du 1er septembre:

Le Maire de St Louis a expédié pour la Nouvelle Orléans une somme de $5,147 et il [illegible] 400 qu'il fera parvenir plus [illegible] cette ville, lorsqu'il aura [illegible] sommes qui ont été collectées dans [illegible] l'Union, bien qu'elles aient [illegible] fait cependant que [illegible] Nouvelle Orléans. Nous ne [illegible] l'Association Howard ait pu, à l'aide des moyens qui ont été mis à sa disposition, arracher à la mort des centaines de malades. Ce doit être une source de consolation pour ceux qui ont contribué à sauver les malheureux atteints de la fièvre jaune.

CHRONIQUE LOCALE.

Inhumations dans les différents cimetières de la ville, pendant les vingt-quatre heures expirées lundi, 12 courant, à 6 heures du matin.

	Fièvre jaune.	Autres mal.	Total
Cimet. Protestant, rue Girod,	0	0	0
Cypress Grove No 1,	0	0	0
Cypress Grove No 2	9	3	12
Cim. des Odd Fellows, Métairie	0	1	1
Cimet. des Hébreux,	0	0	0
Cimet. Hôpital de Charité,	9	0	9
Cim. de St-Patrick,	12	9	21
Cimet. Cath. No 1, 2e dist.	0	1	1
Cimet. Cath. No 2, 2e dist.	0	3	3
St Vincent de Paule, 3e dist.	10	4	14
Cimet. Lafayette 4me dist.	3	1	4
" des Hébreux, de do	0	0	0
Total,	46	15	61

Hopital de Charité.—[illegible].

Rapport de l'Hôpital de Charité [illegible] vingt-quatre heures expirées dimanche, 11 [illegible], à minuit:

Admis	17
Renvoyés guéris	12
Morts	3 dont 2 de la fièvre jaune.

H. VANDERLINDEN, Commis.

PREMIER DISTRICT.—Thomas Kenny a été envoyé devant le juge Larue pour avoir violemment assailli l'officier de police Mocloir.

DEUXIEME DISTRICT.—Les individus conduits hier devant le recorder du deuxième district, étaient tous accusés de bris de paix. Les détails de ces sortes d'affaires n'offrant aucun intérêt, nous nous abstenons de les publier.

—Wm Burdrick, accusé d'avoir volé un coquif, n'a pas paru en cour. Le recorder a déclaré son cautionnement forfait.

—Henry Vanbuskirk a payé une amende de $20 parce qu'on a trouvé sur sa personne un [illegible].

—John Riley est accusé d'avoir, le 5 du courant, assailli Peter Watson et l'avoir terrassé. John a fourni un cautionnement de $700 pour répondre de sa comparution et l'information de l'affaire a été fixée au 22 du courant.

TROISIEME DISTRICT.—Elizabeth McGuire aura bientôt à répondre à l'accusation d'avoir diffamé la fille d'un des citoyens respectables de [illegible].

—La police a arrêté sur la levée l'esclave Peter qui est accusé d'avoir enlevé un lot de brodequins.

[illegible].—Le coroner a procédé hier à la levée du cadavre de Peter Fox, trouvé mort dans la maison [illegible]. Le jury a déclaré qu'il est mort [illegible]. [illegible] par Thos McGovern dit [illegible] dans le comté Tyson, (Irlande) [illegible].

Une autre enquête a été tenue, à l'hôpital de Charité, sur le corps de Alexander Topy, natif de Tipperary, Irlande, et âgé de 15 ans. [illegible] On se rappelle sans doute que Topy s'est [illegible] il y a quelques jours, contre une planche au [illegible] de laquelle se trouvait un clou.

Nouvelles de [illegible].—Le 16 juillet, l'établissement anglais à Lima, près de Truxillo, a été attaqué par une bande d'Espagnols qui ne s'est retirée qu'après avoir tué deux ou trois officiers de police anglais, et pillé les magasins de MM. J. Carmichael & Co.

L'Etat de Guatemala a définitivement acheté une goëlette anglaise à Balise, l'a armée en guerre et s'en est servi pour s'emparer des villes d'Omiva et de Truxillo, Honduras.

La goëlette anglaise *Thomas Pearson*, de Balise, faisant les voyages de la Nouvelle-Orléans, a été jetée sur les côtes de l'île [illegible] dans la nuit du 12 août dernier. [illegible] les passagers sont parvenus à se sauver.

UN MAGNIFIQUE CADEAU.

On lit dans le *Constitutionnel* du 22 août:

« Hier, au moment où l'Empereur descendait à Dieppe du wagon impérial, M. le maire, entouré du conseil municipal, a remis à Sa Majesté le texte d'une délibération prise la veille par ce conseil à l'unanimité, en vertu de laquelle l'Hôtel de ville de Dieppe est offert à l'Empereur en toute et perpétuelle propriété, ainsi que la plage qui s'étend derrière cet hôtel jusqu'à la mer, et qui sera réservée pour les bains de l'Impératrice, quand les constructions convenables y auront été faites.

Voilà certes un cadeau princier, et le Conseil municipal de Dieppe s'est montré d'une munificence rare. Seulement ce Conseil n'a pas réfléchi qu'il s'arrogeait un pouvoir en dehors de ses attributions et qu'il n'avait pas le droit de disposer ainsi d'une propriété municipale.—La décision du conseil de Dieppe ne tiendra pas une seconde devant une cour de justice s'il prenait jamais fantaisie à la ville de Dieppe de réclamer son hôtel de ville.

FAITS DIVERS.

Le Sémaphore a reçu du capitaine Pécoul, commandant le bâtiment de commerce *le Triton*, arrivé de Bissao à Marseille, la relation suivante d'un fait d'armes qui fait le plus grand honneur à la marine française.

« Bissao, ancienne colonie française appartenant aujourd'hui aux Portugais, est située sur la côte occidentale d'Afrique, dans le Rio Géba, à cent lieues environ plus sud que Saint-Louis du Sénégal. Cet établissement est défendu par un fort armé d'une quinzaine de pièces de canon et 140 hommes de garnison.

« Dans le commencement du mois de juin, la garnison, composée de noirs, s'étant révoltée, chassa le gouverneur ainsi que les officiers, et s'empara de la poudrière, menaçant de piller la ville.

« Le gouverneur n'étant pas assez fort pour essayer de faire rentrer les rebelles dans le devoir, envoya une goëlette à Gorée pour demander du secours à la France, et le brick de vingt canons, *le Palinure*, commandé par M. Bosse, capitaine de frégate, appareilla aussitôt afin de se rendre à Bissao, où il arriva le 17 juin, au soir.

« Le 18, il vint se placer en face du fort à une demi portée de canon, et donna ordre à un brick américain, qui se trouvait dans sa direction, de changer de mouillage.

« Dans la soirée du même jour, le gouverneur ayant appris que des soldats devaient, dans la nuit, faire sauter la poudrière et mettre le feu à la ville, se rendit à bord du *Palinure* pour en prévenir le commandant qui se décida à tenter l'assaut du fort immédiatement.

« En conséquence, à neuf heures du soir, et par un temps sombre, malgré la fatigue de l'équipage qui arrivait de la mer, le brick débarqua sa chaloupe et ses canots bien armés et soixante hommes descendirent à terre pour s'emparer du fort. Le commandant divisa sa compagnie de débarquement en trois sections, dont deux devaient protéger l'assaut de la troisième. En effet, cette disposition réussit à merveille, et les vingt hommes, s'élançant par la porte du fort laissée ouverte, tombèrent à l'improviste sur les soldats qui ne s'y attendaient pas, enclouèrent la pièce de canon, chargée à mitraille, qui était braquée à l'entrée et furent aussitôt rejoints des deux autres sections. Une fusillade bien nourrie repoussa les soldats qui étaient parvenus à s'armer, et, en moins d'une heure, le fort appartenait aux Français.

« Nous n'avons eu à déplorer, dans ce brillant fait d'armes, que la perte bien regrettable du pauvre lieutenant de vaisseau, second du *Palinure*, M. Jan de la Gillardaye, qui a eu la tête traversée par un coup de feu à bout portant.

« Du côté de la garnison, la perte a été plus considérable, c'est-à-dire de huit tués, quinze blessés et quarante prisonniers.

« C'est à la promptitude et au courage de nos marins qu'est dû un si beau résultat, obtenu avec si peu de perte et en si peu de temps.

« Les Portugais ont été émerveillés de cette manœuvre de prendre un fort, et ne savent comment s'exprimer sur le courage et l'intrépidité des marins français qu'ils comparent à la foudre tombant au moment où on s'y attend le moins.

« Le lendemain, un convoi funèbre, où assistaient toute la ville ainsi que les équipages du *Palinure* et du vapeur *le Lismore*, arrivé le matin, avait lieu pour rendre les derniers devoirs au brave lieutenant du *Palinure* mort au champ d'honneur. Un discours énergique fut prononcé par le commandant, et le corps descendit dans la tombe aux cris de: *Vive la France! vive le Portugal!* »

—M. Petit, directeur de l'Observatoire de Toulouse, a adressé aux journaux de cette ville la note suivante, qui expliquerait les chaleurs accablantes de ces jours derniers:

« Nous passerons en ce moment dans une zone d'astéroïdes dont la présence se manifestera très probablement jusque vers le 13 ou le 14 août, surtout après le coucher de la lune, par des apparitions nombreuses d'étoiles filantes. Le phénomène avait déjà été remarqué dans le moyen âge, mais la cause n'en était pas connue. Une tradition populaire l'attribuait aux larmes brûlantes de Saint Laurent, grillé vif, comme on sait, et dont la fête arrive précisément le 10 août.

Les recherches des astronomes modernes ne permettent pas de douter qu'il ne soit dû au passage, dans le voisinage de la terre, de nombreux corpuscules planétaires circulant autour du soleil, et qui, [illegible] flammes par leur frottement contre notre atmosphère, [illegible] trop long de détailler ici.

« Ces corps sont animés de vitesses considérables, de vitesses de 25 à 30,000 mètres par seconde. Leurs orbites sont elliptiques autour du soleil, mais l'action de la terre les trouble souvent et les fait tomber quelquefois. Ils peuvent actuellement [illegible] de l'orbite terrestre et réfléchissent vers nous une portion de la chaleur solaire, dont ils augmentent par conséquent l'intensité. Au mois de février prochain, ces mêmes corps passeront entre le soleil et la terre, et affaibliront alors les rayons calorifiques du soleil, au lieu de nous les renvoyer, comme ils le font aujourd'hui. »

—Un des plus glorieux noms de l'Empire vient de s'éteindre: le prince d'Eckmühl, duc d'Auerstaedt, fils unique du maréchal Davoust, est mort le 13 de ce mois, à la suite d'une longue et douloureuse maladie contre laquelle il luttait depuis six ans.

En 1831, il avait pris part à la courte expédition de Belgique, et en 1832 il était au siège de la citadelle d'Anvers, attaché comme sous-officier à l'état-major du maréchal Gérard, qui, ancien lieutenant et ami de son père, lui reprocha et dût lui défendre de braver des dangers inutiles. Il fut alors décoré de l'ordre de Léopold, et nommé officier au 1er régiment de lanciers.

Né au commencement de 1811, le prince d'Eckmühl n'avait pas encore achevé sa quarante-troisième année.

—Le cirque immense que l'on dispose par ordre de l'Empereur au camp de Satory sera bientôt terminé. Sa Majesté veut que les artistes de l'Hippodrome puissent y donner des représentations avant la levée du camp, afin de récompenser les soldats de son zèle et de ses fatigues. Les travaux sont dirigés par M. Bochart, chef de bataillon du génie, qui a voulu consulter le directeur de l'Hippodrome. M. Arnault s'est rendu hier au camp de Satory, où il a passé trois heures avec M. Souhart. Le cirque de Satory, dont l'Empereur lui-même a donné les plans, aura le caractère grandiose des cirques romains. Dix-huit rangs de gradins [illegible] 15,000 personnes, de sorte [illegible] camp pourront assister [illegible].

[illegible] Vienne [illegible] que S. M. l'empereur [illegible] 19 à Ischl, avec S. A. R. la princesse [illegible], seconde fille du duc Maximilien de Bavière.

—Le théâtre de l'Opéra Comique donnera samedi prochain, 27 août, la 1ère représentation du NABAB, opéra comique en trois actes, musique de M. Halévy, paroles de MM. Scribe et de Saint Georges. Cet ouvrage important, sur lequel on est en droit de fonder les plus belles espérances de succès, aura pour interprètes MM. Mocker, Couderc, Bussine, Mme Miolan-Carvalho et Mlle Andréa Favel.

—On écrit de Londres du 20 août:

« Une importante réunion de négociants, d'armateurs et de capitaines a eu lieu avant-hier dans les salles du Lloyd, pour entendre M. le lieutenant Maury, de la marine nationale des Etats-Unis, chef de l'Observatoire de Washington, qui devait donner des explications sur les courants de l'océan et sur la direction des vents. [illegible] le cours de ces explications, il a été [illegible] des Américains. [illegible] New-York à l'Equateur; mais, depuis les recherches qui ont été faites, on est parvenu à effectuer ce trajet en vingt-sept jours. Le clipper *Marco-Polo*, de Liverpool, en suivant les règles du nouveau système, a fait son dernier voyage de Port Phillip en soixante dix jours environ. Le gouvernement américain, dont M. Maury était l'organe, a mis à la disposition des navigateurs anglais tous les renseignements obtenus par les rapports d'un grand nombre de capitaines; il ne demande en retour qu'une faveur, c'est que les capitaines anglais lui envoient une copie de leur journal de mer. Le président du Lloyd appuiera cette demande auprès du premier lord de la trésorerie.

« Un meeting de riches et nombreux marchands de grains d'Angleterre a eu lieu, jeudi à une heure, dans la salle des délibérations de la halle aux grains à Dublin. [illegible]

—On lit dans le *Times*:

« André Raynaud, le Français qui a déjà traduit en justice [illegible] le prince de Joinville [illegible] Napoléon III [illegible] André Arnaud [illegible].

—On lit dans le *Morning Chronicle* du 20 août:

« Le 4 août, le vaisseau de guerre français le *Friedland*, remorqué par le *Mogador* et le *Sésostris*, est parti de [illegible].

afin d'y réparer ses avaries. On a cru un moment qu'il ne serait pas possible de le relever, et l'amiral Dundas [illegible] qu'il avait connu l'accident, avait fait ses offres de service, en voyant le vaisseau tiré du danger, en a adressé des félicitations cordiales à l'amiral Hamelin. L'intérêt manifesté par les officiers anglais en cette occasion a établi d'excellents rapports entre les deux flottes.

« Il y a eu conseil d'enquête à bord du bâtiment à vapeur anglais l'*Inflexible*, au sujet de l'accident arrivé à son maître. Le conseil a eu deux jours de séance, et on n'en connaît pas encore le résultat. On dit que la faute appartient au pilote M. Papalardo. La mort du capitaine Wolrige est attribuée en grande partie au chagrin qu'il a eu de voir toucher son navire, à ce qu'il est resté exposé au soleil, quoique dans un état de convalescence, pendant qu'on travaillait à le dégager, et à sa crainte de passer devant un conseil de guerre. Il a été inhumé à Thérapia avec tous les honneurs dus à son rang, et un monument va lui être élevé par les officiers de la flotte. »

—Le roi des Deux-Siciles a rendu, le 8 août, un décret qui affranchit dans ses Etats, et jusqu'à la fin de l'année, l'entrée des grains, orges, avoines, légumes et farines provenant de l'étranger.

—On écrit de Naples que l'avocat Dorenzo Jacovelli et le médecin Stefano Mollica ont été condamnés par arrêt du 30 juillet, de la grande cour spéciale, à la peine de vingt-cinq ans de fers, comme ayant participé aux événements du 15 mai 1848.

—On lit dans la *Gazette de Lyon*:

« Nous apprenons la mort, à la suite d'une attaque d'apoplexie, de l'un des prétendants au titre et aux droits de Louis XVII. C'était celui qui, sous le nom de baron de Richemont, avait eu le plus grand nombre de partisans. Il est mort près de Villefranche, et le gouvernement a fait mettre les scellés sur ses papiers. »

—Les journaux d'Athènes annoncent le vote d'urgence, par la chambre des députés de Grèce, d'une loi sur les céréales. D'après cette loi, toute exportation de céréales est interdite pendant l'année 1853. L'interdiction pourra être prolongée par ordonnance royale. En même temps l'échelle mobile sur les droits d'importation est supprimée, et les céréales sont soumises à un droit fixe.

Pendant ce temps, le *Journal de Constantinople* nous apprend que cent soixante chargements de blés, évalués en moyenne à 37,000 fr. chacun, sont échoués à la passe de Sulina, dans le Danube, et ne peuvent continuer leur voyage faute d'eau. Il faut espérer que la Russie prendra de promptes mesures pour mettre un terme à cet état de choses. Les provinces turques qui bordent le Danube souffrent assez des charges militaires qui leur sont imposées, pour qu'on s'empresse de leur permettre de tirer parti de l'excédant de leur récolte.

—On sait que M. le ministre de la guerre a fait récemment un voyage au Havre pour y examiner sur les lieux la question de l'établissement des nouvelles fortifications. Sur le rapport du ministre, l'Empereur a signé, le 9 de ce mois, le décret suivant:

Art. 1er—Les fronts nord et ouest de l'enceinte du Havre sont déclassés.

Ils seront démolis et les terrains qu'ils occupent vendus au profit du trésor, lorsque les nouveaux ouvrages de fortification énumérés à l'art. 2 seront assez avancés pour recevoir leur armement.

Art. 2—Deux forts seront construits sur les hauteurs d'Ingouville, l'un à Sainte-Adresse, l'autre à Tourneville.

Une redoute sera construite sur la pointe de Provence.

Le réduit actuel sera amélioré et terrassé du côté de la ville.

Les fronts de la Floride seront couverts contre les vues de la ville.

Art. 3—Les ouvrages énumérés à l'art. 2 sont classés dans la 2e série des places de guerre, et leurs zones délimitées conformément aux plans joints au présent décret.

—Le *Journal du Havre* de vendredi donne de nouveaux détails sur la goëlette *la Sole* qui se rend directement de Bordeaux à Paris:

« La goëlette *la Sole*, dont nous avons annoncé hier l'entrée en relâche au Havre, a été construite [illegible] en Seine jusqu'à Paris. Nous avons reçu, au sujet de ce navire, quelques nouveaux renseignements qui complètent et rectifient en même temps ceux que nous donnions hier.

« *La Sole*, construite à Bordeaux par M. Gilbert, a été armée par ce constructeur et expédiée pour son propre compte à l'adresse de MM. Léon Lecomte et Ce de Paris. Son chargement se compose de 130 tonneaux de liquides et autres marchandises diverses.

« Cette goëlette, dont le fond est plat, suivant la forme de poisson dont elle porte le nom, réunit des conditions de construction particulières, appropriées à une navigation de longueur; ses dimensions sont: quille, 28 mètres; largeur 6 70; creux, 2 38. Le calaison en charge pour Paris est de 1 mètre 85.

« *La Sole* est venue de Bordeaux au Havre en une traversée de huit jours, naviguant presque toujours au plus près du vent. Contrairement à ce que l'on avait annoncé, en machine auxiliaire ne se trouve pas à bord, [illegible] avaient été enlevées et mises sur le pont, dans un fort coup de vent de nordest que le navire a eu à supporter pendant sa traversée, et afin que l'usage de sa machine était d'ailleurs impossible.

« A cause des dangers que présente l'embouchure de la Seine, et par mesure de prudence, le pilote a demandé, pour monter le navire, le secours d'un remorqueur; le capitaine a dû se soumettre à cette exigence jusqu'à Quillebeuf. Mais à ce point, *la Sole* doit continuer sa route jusqu'à Paris, avec ses seules ressources. »

FEUILLETON.

CHRONIQUE DES TROIS REINES.

JEANNE DE VALOIS.

XIV.

Une visite.

De nombreux exemples tendraient à le prouver: la prison, quelque dure qu'elle puisse paraître, est presque toujours plus profitable que nuisible à ceux qu'on y enferme. [illegible] leur naturel, gâtés par un fâcheux mélange, un port qui s'ouvre à ces matelotes avenu [illegible] et inexpérimentés qui, pour avoir trop élargi leur voile ont failli se briser contre les récifs en échouant sur une grave naufrage. L'état [illegible] entre quatre murs, on y a même du juger sainement entre les amitiés vraies et les amitiés menteuses qui n'a laissées au dehors, on apprécie bien mieux, à leur juste valeur, ces plaisirs qu'on poursuivait, au risque de sa perdition de corps et d'âme; on [illegible] comme une expiation à cause l'habitude qui les transformait en nécessités.

Alors, naissent les pensées plus graves; on s'examine, on s'interroge, on s'améliore; les honnêtes penchants se fortifient et se vivifient plus, de droite à gauche, sous l'attraction magnétique des mauvais exemples; éloigné des hommes, il semble qu'on soit plus près de Dieu: on écoute plus complaisamment la voix de sa conscience. Oui, la prison doit être chose salutaire; elle a du bon; toutefois, à vrai dire, je ne la souhaite pas pour moi ni pour les miens.

Louis d'Orléans, ce fougueux poursuivant de toutes les femmes, qui n'avait de répugnance pour aucune, sinon pour la sienne; cet ambitieux qui troublait l'Etat par ses brigues; ce factieux, ce rebelle, qui combattait, la pointe de son épée tournée du côté de la France, a fini par ressentir les bienheureux effets de son isolement forcé. Le doute dans la vertu de son droit l'avait déjà assailli la veille de la bataille de Saint-Aubin; il lui est revenu plus fort à l'esprit depuis qu'il a plein loisir de réfléchir et de raisonner; il comprend maintenant que, en dehors de droit des princes, et dans une sphère plus élevée, il y a ceux du pays, auxquels tous les autres doivent être sacrifiés. [illegible] après une si longue séparation, quoique le souvenir qu'il a gardé de Jeanne ne lui montrât toujours que sous une forme disgracieuse et rebutante, tout de dévouement, qu'il passé à tant de mépris, se la trouve pas insensible; il reprend parfois la lettre qu'il a reçue d'elle, et, en la lisant, il lui arrive de s'émouvoir et de se sentir meilleur.

Il était dans un de ces moments, pour lui, mêlés de douceur et d'amertume, lorsque son [illegible] humides, les joues empourprées [illegible] devant lui, et, d'une voix [illegible]

[illegible] visite.... une visite [illegible]

[illegible]

—Ah!.... St Louis d'Orléans! et, après n'être de nouveau recueilli un instant: — Place au ciel pour l'âme du duc François II! C'était un prince tout à la fois brave et beau.... Je perds là un généreux ami!.... Pauvre Madame Anne! reprit-il ensuite; elle est bien jeunette pour si lourd fardeau; elle aura grand peine à se tirer de ses barons et des autres; il ne lui sera jamais comme surcharge que d'avoir contre elle les gens-d'armes de France, commandés par M. de la Trémouille, le vainqueur, l'assassin, celui qui a fait mettre à mort tous mes amis, des gentilshommes, mes compagnons, mes serviteurs et mes hôtes! Pardon, Jeanne, s'il est de vos amis.

—Je n'ai d'amis que les vôtres, Monseigneur, répliqua-t-elle.

—Mais cette guerre, qui donc en est la cause? reprit le duc, en faisant retour vers sa première question.

—Monseigneur, répondit l'interrogée avec un grave trouble, excusez-moi si je ne le sais point; les secrets de l'Etat.... point ne l'ignorez, les choses politiques guères ne m'affriandent; et je vis si close dans ma cachette de Lindière.

—Si retirée que vous puissiez être, au moins, une guerre, même en projet, on s'émeut pas sans faire beaucoup autour d'elle; voulez-vous me l'apprendre, voyez-vous? Que dit-on? répétez le moi, je vous prie!

Jeanne hésita, puis, voulut parler, mais au lieu de ses lèvres ce furent ses genoux qui s'agitèrent, tant lui semblait grave à dire ce qu'elle en savait, et difficile de ne pas condescendre à la prière de son époux et seigneur.

Celui-ci, voyant son embarras et sa gêne, essaya de venir à son aide:

—Madame Anne, dit-il, duchesse de Bretagne, a t-elle donc, comme grande vassale, forfait à ce qu'elle doit à son suzerain, le roi de France?

—C'est cela, Monseigneur; c'est cela! se hâta de répondre la pauvre princesse, qui se sent sur une bonne voie par ne pas trop effaroucher le questionneur.—Sur ce demande, le roi d'Angleterre, Henri VII, a député à la duchesse une troupe de soldats pour garder ses places, et quant de tout temps les Anglais ont été ennemis et envahisseurs de notre pays, le roi s'est résolu à chasser de trône notre bleu Charles VII....

Et Jeanne s'arrêta court, plus émue et tremblée encore qu'auparavant. [illegible] reprit de sa rappeler que le vainqueur de Saint-Aubin avait combattu, entouré de hoquetons à la croix rouge. Parler ainsi des Anglais, n'était-ce pas lui reprocher une sorte à lui-même? Elle resta donc muette au milieu de sa phrase, sans oser l'achever.

—Vous faites confusion, ma bonne cousine, et pareil l'effet pour la cause, lui repartit Louis avec douceur et sans paraître affecté le moins du monde de sa sortie contre l'Angleterre et les Anglais, si la duchesse a demandé secours au roi Henri, c'est que probablement la guerre la menaçait déjà.

—La guerre contre ses barons, oui, Monseigneur, et contre le sire d'Albret qui, avec ses Gascons, ses Navarrois et l'appel des malcontents, voulait contraindre la jeune duchesse à l'épouser, lui, sans sa faveur! Vous êtes au vrai, Monseigneur; voilà la cause.

Et Jeanne, croyant avoir triomphé de la difficulté, commençait à respirer plus librement.

—Non, reprit l'impitoyable questionneur, qui ne laissait pas que d'être bon logicien, ce n'est point de cette guerre que je parle, mais pourquoi le roi de France s'est préparé à la guerre contre la Bretagne, à moins que Madame Anne n'ait consenti à ce mariage?

—Oh! elle n'y a pas consenti, Monseigneur!

—Alors, c'est en secours de la duchesse et de son contre le sire que le Roi de Bretagne marche-t-il pouvoir son armée!.... Voyons, Jeanne, n'êtes-vous donc plus sincère comme autrefois ce que je vous demande? Le roi de France vous a prié de me celer la vérité! St Anne de Bretagne s'en repousse! l'alliance du roi d'Albret, de ce fourrecheux, comme vous le disiez, pourquoi serait-il donc troublé, au lieu de l'assister, ainsi que le vôtre? En de faire! Le pourquoi, vous en savez le mot, j'en suis sûr; dites-le.

—C'est que.... balbutia Jeanne, la rougeur au visage, et le front de plus en plus courbé, comme si ce qu'elle allait s'avouer de ses paroles lui devait être imputé à crime,—c'est que.... la duchesse ne veut épouser un autre.

—Et cet autre, qui est-il?

—Le fils de l'empereur Frédéric, l'archiduc Maximilien.

—Et pour adoucir le coup, dont elle craignait d'avoir atteint trop rudement l'ancien adorateur d'Anne de Bretagne!

—Mais ce n'est là qu'une fausse rumeur, un bruit mensonger, peut-être, comme ses aînés. Qui aurait pu l'en avertir? la reine Anne n'a point en ce mot envie, ma sœur, promettez-moi de ne pas vous en fâcher.

—Si c'est là le motif vrai de la guerre, dit-il, Madame a raison; le roi des Romains ne peut, sans danger pour la France, devenir duc de Bretagne; le jour où le royaume compterait, aurait une grande fendation en la personne de l'Allemagne, la tour serait dans la bergerie. [illegible] s'écria-t-il, d'avoir su éloigner de la personne de son gendre Maximilien, l'éternel blasphémateur! Maintenant, mes éloquences sur pareil sujet: avez-vous encore quelque nouvelle à m'apprendre, bonne Jeanne? Le son de votre voix m'est doux à entendre; voyons, entretenez-moi de quelque nouvel espoir, s'il en reste encore au fond du coffret de Pandore.

Et, à travers ses barreaux, il lui tendit la main; Jeanne y laissa tomber la sienne, et il lui semblait qu'un baume onctueux se répandait sur toutes les blessures de son âme.

—Oui, mon prince; oui, mon pauvre captif, répondit-elle, j'ai à vous entretenir de ma dernière espérance, que, seul, vous pouvez réaliser, et c'est pour cela que j'ai tout affronté pour arriver jusqu'à vous. Oh! cette espérance suprême, n'allez pas lutter contre! Écoutez-moi sans vous révolter et sans m'interrompre, Monseigneur; je vous le demande comme grande faveur, il y va de votre liberté à vous et de mon repos à moi!

Jeanne alors lui fit comprendre comment il ne lui fallait plus compter sur le roi, tout entier soumis à l'influence de Madame, et qui ne savait que trembler devant elle; d'ailleurs, il allait s'éloigner; la duchesse de Beaujeu le voulait ainsi. Il n'y avait donc plus que cette dernière qui pût quelque chose, et, près d'elle, qui déjà avait résisté à tant de bonnes instances, un seul pouvait désormais demander avec quelques certitude d'obtenir; c'était le prisonnier lui-même. La dame n'avait pas contre lui au fond de son cœur toute cette haine véhémente dont elle faisait montre; bien s'en fallait; et devant un mot de [illegible] un peu de prière et de [illegible]

[illegible]

Quelque le jour commençât à se faire [illegible] sa vue, ses yeux cherchaient en vain celui qu'elle était venue trouver. Déjà l'inquiétude lui faisait battre le cœur; elle s'approcha, [illegible]

—Mon Dieu! Jésus! murmura-t-elle, c'était donc vrai!.... [illegible]

—Approchez-vous, et causons de vous tout à loisir, Jeanne, en me voyant sous ces barreaux.

—Bonne Jeanne, lui dit-il en souriant, [illegible]

[illegible]

—Adieu, ma mie, mademoiselle Jeanne, ma femme! [illegible]

X. B. SAINTINE.
(*A continuer.*)

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
Lundi soir, 12 septembre.

[illegible]

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.
[illegible]

Arrivés Hier.
[illegible]

Liste des Bateaux à vapeur partant aujourd'hui.
[illegible]

Ce Remède a acquis une réputation universelle.
[illegible]

DEPECHE TELEGRAPHIQUE

Fièvre Jaune à [illegible].
[illegible]

OFFICIEL. Bureau de Santé.
[illegible]

AVIS AU PUBLIC.
[illegible] L. BOUDRO.

439 [illegible]

MAISON ROUGE.
JOS. E. ROBERT & Co.
AUX HABITANTS.
[illegible]

Aux Fabricans de Liqueurs.
[illegible] NUMA LACOSTE, No 147, rue Royale.

CIGARES DE CHOIX—[illegible]

SUCRE ET CIGARES.
257 [illegible]

165,700 CIGARES de la Havane [illegible]

INSTITUTION POUR LES JEUNES FILLES
[illegible]

PAPIER PEINT—PAPIER PEINT.
Ve. HERBET & Co. [illegible]

PAPIERS PEINTS FRANCAIS.
[illegible]

VINS ET EAUX-DE-VIE.
[illegible] E J HART & Co. [illegible]

Graines fraiches de jardinage de la nouvelle récolte de 1853.
[illegible]

CAFE A VENDRE.
[illegible]

ALCOOL.
[illegible] A. PAYA & Co. [illegible]

DERNIERES LIVRES. Du bon marché! PANORAMA MUSICAL. MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE.
[illegible] A. PAYA & Co. [illegible]

Magasin à bon marché.
[illegible]

Médicaments brevetés.
[illegible]

AVIS. Bureau de Santé.
[illegible] A. D. CROSSMAN, président. J. C. SIMONDS, secrétaire du Bureau de Santé.

AVIS AU PUBLIC.
[illegible]

Banque des Citoyens de la Louisiane.
[illegible] E. ROUSSEAU, Caissier.

Ecoles publiques du Second District.
[illegible]

Adresse Gentlemen.
[illegible] RUFUS DOLBEAR, 106, rue du Canal.

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE, No 20.
Entre les rues Perdido et Poydras.
CET établissement est toujours dirigé par les Drs. A. MERCIER, No 109, rue du Canal, et J. A. BRADBURY, à l'Hôpital.
[illegible]

AVIS—MONSIEUR CHRISTIAN ROBOLD [illegible] CHARLES ODIER & CO.

[illegible] JOS. H. MARKS, 76 et 78 rue des Magasins.

[illegible] MM. WILLIAMSON, ZABATIN & Co. [illegible]

HUILE DE COLZA—[illegible] FAURES & NORMAN, 23 et 25, rue Royale.

GENIEVRE—[illegible] FAURES & NORMAN, 23 et 25, rue Royale.

[illegible]

Galerie Daguerréotype [illegible].
[illegible]

PAPIERS PEINTS. T. OPPENHEIM, 165, RUE DE CHARTRES.
[illegible]

FABRIQUE DE CHAUSSURES.
[illegible]

SOCIEDADE PORTUGUEZA DE BENEFICENCIA. JUNTA DE SAUDE.

Os membros que necessitarem dos auxilios desta sociedade, se poderão dirigir aos senhores abaixo designados, que promptamente serão attendidos.

ANTONIO VIEIRA, Presidente, esquina das ruas Burgundy e Ursulinas.
ANTONIO R. BORGES, 1º Vice-Presidente, esquina Jackson e Tchoupitoulas, Lafayette.
LUIZ MACHADO, 2º Vice-Presidente, esquina das ruas Dauphine e St. Pedro.
ALEX. PEREIRA, Tesoureiro, esquina das ruas Canal e Batonne.
JOSE RIBEIRO da Silva, Cobrador, esquina das ruas Francesas e Grandes Homens.
ESTANISLAU CAGIGAS, esquina Gallatin e Ursulinas.
BERNARDO GONZALES. Dito.
JOZE DIAS, [illegible] Pontchartrain.
EDMOND GABUZZES, rua Esplanade, Nº 34.
MANUEL J. BAVILLA, rua Poeta, Nº 61.
GIOVANNI BOICH, rua do Clevador velho, Nº 113.
VICENCIO CAMUGLI, rua d'Amor, Nº 76.
MANUEL F. DE SOUZA, no Fond da rua Canal.
FEDERIGO PIOCHI, rua Bourbon, Nº 104.

Nova Orleans, 7 de setembro de 1853.
ANTONIO VIEIRA, Presidente.

Société Portugaise de Bienfaisance.
[illegible]

COLLEGE DE LA LOUISIANE
Actuellement situé dans la paroisse St Jacques au siége de l'ancien Collège Jefferson.
PRÉSIDENT:—LOUIS DUFAU.
VICE-PRÉSIDENT:—C. C. BISBEE, A. M.
[illegible]

CONDITIONS.
PRIX DE LA PENSION: $200 PAR TRIMESTRE.
[illegible]

TROUSSEAU:
[illegible]

CHEMISES FRANCAISES.
[illegible]

Demande de [illegible] Jeunes nègres.
[illegible] J. T. HATCHER.

CAVELIER & MASSEY.
[illegible]

[illegible]